

Avis voté en plénière du 24 juin 2014

Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée

Déclaration du groupe de l'agriculture

Les travaux menés pour cet avis n'ont pas été simples. En effet, définir et mesurer ce qui, par définition reste caché, a constitué un obstacle et nous avons bien entendu manqué d'éléments statistiques. Malgré tout, le panorama brossé par le texte est très intéressant.

Le secteur agricole est, depuis plusieurs années, préoccupé par la question du travail illégal en raison de la main d'œuvre importante à laquelle font appel de nombreux producteurs. Ainsi, pour faciliter l'embauche et la déclaration des salariés pour de courtes périodes, a été mis en place en 1999, sur impulsion de la Profession agricole, le Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA). Toute mesure de simplification va dans le sens d'une réduction du travail illégal.

Par ailleurs, les agriculteurs ont réaffirmé en 2014, dans une convention, avec d'autres organisations professionnelles et des syndicats de salariés, leur volonté d'accentuer la prévention, d'accroître la coordination des services et de mieux cibler les contrôles. Cette convention se décline ensuite localement.

Il s'agit pour nous d'un outil aidant à la prise de conscience du préjudice que cause le travail illégal. Cela constitue tout d'abord une atteinte aux droits des salariés et, pour la collectivité cela réduit les recettes fiscales et fausse la concurrence.

À cet égard, nous adhérons tout à fait aux développements consacrés à la nécessaire éducation au rôle de l'impôt et aux fondamentaux de notre modèle social. Ce qui demande également, comme le propose le texte, de rendre les normes sociales, fiscales et environnementales plus intelligibles et plus facilement applicables, en particulier pour les TPE.

Le groupe de l'agriculture s'est prononcé en faveur de cet avis.